



Litige avec ma salle de gym

Par **thred**, le **21/08/2008** à **11:20**

j'étais inscrite à ma salle de gym jusqu'au 30 juin , or, un accident, le 2 mars, m'a empêché de faire de la gym
pour récupérer les 4 mois, le propriétaire de la salle veut que je me reinscrive au moins 3 mois ! je ne suis même pas sûre de pouvoir refaire du sport !
a-t'il le droit? je précise qu'il n'y a pas de contrat écrit , tout est informatisémerci

Par **coolover**, le **21/08/2008** à **12:44**

Bonjour thred.

Sur un plan juridique, si un accident a entraîné une impossibilité médicale de pouvoir utiliser la salle de gym (il faut que tu aies des preuves en ce sens, notamment un certificat médical), alors cela peut constituer un cas de force majeure, te permettant de demander le remboursement des derniers mois (Arrêt de l'assemblée plénière de la Cour de Cassation, 14/04/2006).

Tente un courrier recommandé à ta salle de gym pour négocier le remboursement :)

Par **thred**, le **21/08/2008** à **12:51**

merci de la réponse
au cas où je peux reprendre le sport, ai-je le droit de demander à ce qu'il me reporte ces 4

mois ?

Par **coolover**, le **22/08/2008** à **07:08**

Tu as le droit de lui demander oui. Et il a le droit de te le refuser :)

Juridiquement, un cas de force majeure met fin au contrat, ce qui signifie remboursement de ce que tu n'as pas pu consommer.

Maintenant, peut être qu'il préférera reporter plutôt que de rembourser :)

Par **thred**, le **22/08/2008** à **09:35**

merci !!!